

## CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 juin 2017

L'an deux mil dix-sept, le six juin à dix-neuf heures trente, le conseil municipal, régulièrement convoqué en date du 29 Mai 2017, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie de Margaux-Cantenac, sous la présidence de Monsieur Claude BERNIARD, Maire.

Présents : M. Claude BERNIARD, Mme Claire FONTAGNERES (arrivée à 19h50), Mme Sophie MARTIN, M. Guy MOREAU, M. Michel PICONTO, Mme Véronique PUJOL, M. Eric BOUCHER, M. Jean-Marie GAY, M. Denis LURTON, Mme Muriel SIBEYRE, Mme Chantal PERNEGRE, M. Philippe BRUNO, Mme Dominique POUILLOUX, Mme Fabienne OUVRARD, Mme Eliane SARNAC, Mme Béatrice EYZAT, M. Philippe POHER, Mme Véronique LATOURNERIE, M. Emmanuel RUET, Mme Fabienne OTTEVAERE, M. Sébastien LARRIEU, Mme Virginie BUSTILLO, M. Hoël BRU.

Représentés : M. Serge FOURTON (procuration donnée à M. Guy MOREAU), M. Allan SICHEL (procuration donnée à M. Claude BERNIARD), M. Santiago COMPADRE (procuration donnée à M. Eric BOUCHER).

Excusés : M. Roger DEGAS, M. Jean-Pierre FABAREZ, M. Laurent MOUILLAC.

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination de M. Sébastien LARRIEU, secrétaire de séance.

### **PROCES-VERBAL RÉUNION PRÉCÉDENTE (02/05/2017) :**

Le contenu du compte rendu de la dernière réunion ne donne lieu à aucune remarque et il est adopté à l'unanimité.

### **INFORMATION : Aliénation – Parcelle AI 1190 – Cours PEY-BERLAND 33460 MARGAUX-CANTENAC**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur BOUJNANE Hakim, domicilié Lotissement Lagunegrand n° 6 à Margaux-Cantenac (33460) serait intéressé pour acheter la parcelle AI 1190 située à Margaux-Cantenac (33460), Cours Pey-Berland.

Un bornage doit être effectué pour connaître la superficie exacte de cette parcelle.

Le service des domaines a été sollicité et son avis, en date du 6 juin 2017, est favorable à une vente pour un prix de 120 € / m<sup>2</sup>.

Monsieur le Maire précise donc au conseil municipal que la délibération pour la vente de la parcelle AI 1190 sera certainement notée à l'ordre du jour de sa prochaine séance, en juillet.

### **2017\_0606\_01 : FINANCES LOCALES – MARCHÉ RESTAURATION**

**Convention de groupement de commandes avec le CCAS de Margaux-Cantenac**

**Fourniture de denrées et confection des repas au restaurant scolaire Cours Pey Berland pour les usagers de l'école Cours Pey Berland et ceux de la Résidence des Personnes Agées « Aguado » Rue Pasteur, Groupement de commandes - Constitution**

Le marché signé avec la Société ANSAMBLE-S.A.S. pour la confection et la fourniture des repas servis à la R.P.A. et à la cantine scolaire arrive à échéance le 31 Août 2017. En conséquence, il convient de lancer une nouvelle consultation d'entreprises pour la mise en place d'un nouveau marché à partir du 1<sup>er</sup> Septembre 2017.

Afin de faciliter la gestion de ce nouveau marché, de permettre des économies d'échelle et la mutualisation des procédures de passation des marchés, il est proposé de constituer, entre la Commune de Margaux-Cantenac (pour la restauration scolaire) et le Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Margaux-Cantenac (pour la restauration à la RPA), un groupement de commandes, en application de l'article 28-II de l'ordonnance n°2015-899 du 23 Juillet 2015 relative aux marchés publics, dont le fonctionnement sera défini par convention.

Une commission sera spécialement constituée. Elle sera composée du coordonnateur du groupement (ou de son représentant), qui la présidera et de 2 membres par entité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 25 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- décide de mettre en place un groupement de commandes entre la Commune de Margaux-Cantenac et le Centre d'Action Sociale de la Commune de Margaux-Cantenac dans le cadre de la passation du marché pour Fourniture de

denrées et confection des repas au restaurant scolaire Cours Pey Berland pour les usagers de l'école Cours Pey Berland et ceux de la Résidence des Personnes Agées « Aguado » Rue Pasteur

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention du groupement de commandes et tout autre document nécessaire à la mise en application de la présente décision

- désigne, comme membres de la commission spéciale :

. Mme Sophie MARTIN

. Mme Béatrice EYZAT

- autorise Monsieur le Maire à signer le marché et toutes les modifications éventuelles

## **PERSONNEL COMMUNAL**

### **Aménagement du temps de travail**

Suite aux propositions faites par les agents du service technique sur l'aménagement de leurs horaires, et afin de les harmoniser après la fusion des communes de Cantenac et de Margaux (au 1<sup>er</sup> janvier 2017), le Conseil Municipal décide de demander l'avis du comité technique du CDG de la Gironde pour la mise en place des horaires suivants :

38 heures / semaine (18 jours de RTT)

JOUR	MATIN	APRES-MIDI
LUNDI	7h45-12h	13h30-17h
MARDI	7h45-12h	13h30-17h
MERCREDI	7h45-12h	13h30-17h
JEUDI	7h45-12h	13h30-17h
VENDREDI	7h45-12h	13h30-16h15

*Arrivée de Claire FONTAGNERES à 19h50*

### **2017\_0606\_02 : FINANCES LOCALES -Fixation des tarifs des repas des restaurants scolaires**

Sur proposition de la commission Vie Scolaire, et afin d'harmoniser les tarifs appliqués au niveau de la restauration scolaire sur les écoles de Margaux et de Cantenac,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal **DÉCIDE**, à 25 voix pour, 1 contre et 0 abstention,

De fixer les tarifs des repas servis dans les restaurants scolaires comme suit :

**2,60 € pour les enfants / 4 € pour les adultes**

Cette décision sera effective au **1<sup>er</sup> septembre 2017**.

Monsieur Hoël BRU a souhaité voté contre car les tarifs des repas de la cantine de Margaux avaient déjà été augmentés en début d'année.

### **2017\_0606\_03 : FINANCES LOCALES - Fixation des tarifs des TAP**

Sur proposition de la commission Vie Scolaire, et afin d'harmoniser les tarifs appliqués au niveau des TAP sur les écoles de Margaux et de Cantenac,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal **DÉCIDE**, à 25 voix pour, 1 contre et 0 abstention,

De fixer les tarifs des TAP dans les écoles de Margaux et de Cantenac comme suit :

## 39 € par enfant et par an

Cette décision sera effective au **1<sup>er</sup> septembre 2017**.

Monsieur Hoël BRU a souhaité voté contre car il était pour la gratuité des TAP.

### Maintien des TAP :

Monsieur Eric BOUCHER informe ses collègues élus qu'un décret devrait sortir très prochainement, dans lequel sera précisé que les collectivités qui le souhaitent peuvent remettre en place la semaine des 4 jours à l'école, avec l'accord du conseil d'école et sur avis du DASEN.

Le conseil d'école du RPI LABARDE-CANTENAC s'est positionné ce soir pour le retour à la semaine des 4 jours et l'arrêt des TAP.

La plupart des communes de la CDC Médoc Estuaire souhaite arrêter les TAP et remettre la semaine des 4 jours à l'école.

Madame Sophie MARTIN explique que la mise en place des rythmes scolaires a été compliquée et que le maintien des TAP l'est tout autant : en effet, des intervenants arrêtent, d'autres augmentent leurs tarifs ; il est aussi difficile de trouver de nouveaux intervenants ; et le plus important c'est de voir que les enfants sont fatigués avec ces nouveaux rythmes.

Une réunion du Groupe de Travail Enfance Jeunesse aura lieu Mardi 13/06 ; ce sujet très important y sera évoqué.

### Entente RPI LABARDE - MARGAUX-CANTENAC :

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que la mairie de Labarde demande que la commune de Margaux-Cantenac, dans le cadre du RPI, prenne en charge une partie du salaire de l'ATSEM (employée communale de Labarde) qui est mise à disposition de l'école de Cantenac.

Sur les conseils du Centre de Gestion, une convention a été rédigée, afin de cadrer le fonctionnement du RPI LABARDE - MARGAUX-CANTENAC.

Cette convention sera proposée à Monsieur le Maire de Labarde.

### Acquisition terrain zone du Matha :

Monsieur le Maire signale qu'il serait intéressant pour la commune d'acheter une parcelle située Zone du Matha (d'environ 900 m<sup>2</sup>), ancienne ZAD. En effet, cette parcelle étant stratégiquement bien placée, la commune, si elle en était propriétaire, pourrait maîtriser ce sujet-là.

### DÉLÉGATIONS CONSENTIES au MAIRE par le CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu – période du 03.05.2017 au 06.06.2017

#### \* Droit de Prémption Urbain

N° DIA	PROPRIETAIRE	ADRESSE TERRAIN	TYPE LOCAL	DATE DECISION	NATURE DECISION
12/2017	M.ADJABI Gilbert	10 rue Jacques Brel	Bâti sur terrain propre	4/05/2017	renonciation
13/2017	Mme COLLIER Mariline	11 rue Georges Mandel	Bâti sur terrain propre	5/05/2017	renonciation
14/2017	Consorts ROBERT	15 rue Général de Gaulle	Bâti sur terrain propre	12/05/2017	renonciation
15/2017	M.BOUCHEVAL Brian	18 C rue du Général de Gaulle	Bâti sur terrain propre	12/05/2017	renonciation

16/2017	Consorts CHABOT	2 rue de l'Ancienne Poste	Bâti sur terrain propre	15/05/2017	renonciation
17/2017	SEGONDS Arnaud/CURAUDEAU Laurence	11 Chemin du Plaisir	Bâti sur terrain propre	15/05/2017	renonciation
18/2017	M. Mme SENTENAC Fabien	6 rue Georges Mandel	Bâti sur terrain propre	16/05/2017	renonciation
19/2017	M. Mme RODRIGUEZ Philippe	13 bis rue Camille Godard, Cantenac	Bâti sur terrain propre	16/05/2017	renonciation
20/2017	M. Mme LAPORTE Sébastien	8 avenue Pierre Chardon, Cantenac	Bâti sur terrain propre	19/05/2017	renonciation
21/2017	M. RAMIREZ Eric/Mme CHANZY Céline	9 chemin de Péséou, Cantenac	Bâti sur terrain propre	22/05/2017	renonciation
28/2017	M. Mme BOUCARD Jean-Claude	28 rue Corneillan, Cantenac	Bâti sur terrain propre	23/05/2017	renonciation

#### \* Autres Décisions prises

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, qui en prend acte, des décisions suivantes :

→ **2017\_08 du 23 mai 2017** – Travaux de voirie : commande de travaux pour un plateau surélevé Rue de la Trémoille à la Société EIFFAGE, pour un montant de 27000 € TTC.

→ **2017\_09 du 23 mai 2017** – Commande d'un trancheur pour la cantine de l'école de Margaux à la Société MENAFROID, pour un montant de 1308 € TTC.

→ **2017\_10 du 23 mai 2017** – Commande d'un lave-vaisselle à la Société MENAFROID, pour un montant de 2388 € TTC.

→ **2017\_11 du 23 mai 2017** - Commande de 2 armoires froides à la société MENAFROID, pour un montant de 2136 € TTC.

#### QUESTIONS DIVERSES :

- Monsieur le Maire fait part aux conseillers municipaux de la difficulté rencontrée par les services techniques quant à leur déplacement sur le territoire ; ainsi, afin d'améliorer le fonctionnement du service, il est prévu d'acquérir prochainement un véhicule ; cette décision sera soumise au vote du conseil municipal lors de sa prochaine séance, et quand une proposition intéressante sera faite.

- Problème de téléphonie au secrétariat de la mairie : Monsieur Éric BOUCHER informe ses collègues que la téléphonie à la mairie siège est défectueuse : problèmes de connexions, impossibilité de cumuler plusieurs appels simultanés ; par conséquent, les agents du service administratif se trouvent souvent perturbés et en difficulté pour effectuer leur travail, dont l'outil principal est maintenant Internet et le téléphone.

Ainsi, il convient d'effectuer très rapidement une petite consultation afin de changer d'opérateur, et aussi de mutualiser les contrats des deux mairies (SFR à Margaux, ORANGE à Cantenac). Ce projet peut aussi permettre de diminuer les coûts en réduisant le nombre de lignes, notamment à la mairie annexe de Cantenac, dont les besoins sont moins importants maintenant.

- Monsieur Jean-Marie GAY fait le point sur l'avancement des travaux :

\* Espace GINESTET : l'Association « L'Oiseau Lire » occupera toujours le local qui lui est mis à disposition actuellement. Les travaux seront donc réalisés dans l'autre salle, ce qui diminuera ainsi les coûts prévus au départ. Si tout se passe bien, les travaux devraient être terminés fin juin.

\* Travaux mairie-école Cantenac : le budget prévu est respecté. Il est prévu la mise en place de menuiseries isolantes (phoniques et thermiques), ainsi que le changement du sol, et la mise en place de faux plafonds dans le dortoir et la salle de motricité.

\* Travaux école de Margaux : les menuiseries vont être refaites (salle de motricité, couloir, bibliothèque) ; les sols seront faits en 2018.

Beaucoup de travaux sont ou vont être réalisés par les employés des services techniques.

- Monsieur Michel PICONTO fait le point sur les travaux de voirie :

\* Secteur ISSAN : tout se passe bien

\* il est prévu des travaux du PN32 à la route départementale qui va à Arsac (le long de la voie ferrée), et entre la Route de Brane et la Route d'Issan.

- Monsieur le Maire indique au conseil municipal que l'enquête publique concernant le PLU de Margaux est en cours.

- LOGO commune nouvelle : Madame Fabienne OUVRARD précise qu'elle n'a pas eu beaucoup de retours au sujet des propositions de logo qui ont été faites ; Monsieur le Maire évoque la possibilité de demander leurs avis et/ou idées aux administrés. Une information sera donc diffusée dans le prochain journal municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h05.

BERNIARD Claude	DEGAS Roger	FONTAGNERES Claire	FOURTON Serge
	Excusé		Procuration à M. Guy MOREAU

MARTIN Sophie	MOREAU Guy	PICONTO Michel	PUJOL Véronique

GAY Jean-Marie	BOUCHER Eric	LURTON Denis	SIBEYRE Muriel

PERNEGRE Chantal	BRUNO Philippe	SICHEL Allan	POUILLOUX Dominique
		Procuration à M. Claude BERNIARD	

OUVRARD Fabienne	SARNAC Eliane	EYZAT Béatrice	POHER Philippe

LATOURNERIE Véronique	COMPADRE Santiago	MOUILLAC Laurent	FABAREZ Jean-Pierre
	Procuration à M. Eric BOUCHER	Excusé	Excusé

RUET Emmanuel	OTTEVAERE Fabienne	LARRIEU Sébastien

BUSTILLO Virginie	BRU Hoël